

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 15
septembre 2023**

N° 23-09-09

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

**OBJET :
Génération vélo**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

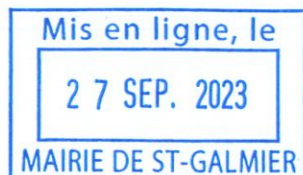
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

GENERATION VELO

Madame Solange MORERE, adjointe au maire déléguée à l'enfance et la jeunesse, expose que le dispositif « Savoir rouler à vélo » a pour but de permettre aux enfants entre 6 et 11 ans de devenir autonome en vélo.

Pour développer ce dispositif, les communes peuvent intégrer « Génération Vélo » qui est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Accessible jusqu'à fin 2024, il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés et la dispense d'interventions.

L'école privée St Joseph souhaite mettre en place le savoir rouler à vélo pour ses classes de CM1 et CM2 sur l'année scolaire 2023/2024.

Si la commune intègre le programme génération vélo, elle doit signer une charte d'engagement avec les prérequis suivants :

- Définir un projet à mettre en œuvre sur son territoire, avec l'aide de l'animateur régional,
- Contribuer à la mobilisation des acteurs du système vélo présent sur le territoire,
- Réaliser les demandes de financement en amont de chaque action sur la plateforme Génération Vélo,
- Éditer et télé-verser les pièces justificatives (factures, preuves de paiement, ...),
- Évaluer les actions mises en œuvre sur son territoire via un bilan d'activités mis à disposition par l'animateur régional,
- Mentionner le programme Génération Vélo dans toutes ses communications (affiches, réseaux sociaux, conférences de presse, interviews etc.), en utilisant notamment le logo selon la charte d'utilisation à télécharger sur la plateforme.

L'inscription de la commune à ce programme permettra d'avoir un financement pour moitié des interventions de l'intervenant agréé.

Concernant l'école privée St Joseph, la moitié de l'intervention sera prise en charge par génération vélo et l'autre moitié par l'école. Par conséquent, la commune établira une facture à l'école.

A ce jour, les enseignants de l'école publique ne se sont pas mobilisés sur le dispositif « Savoir rouler à vélo ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'intégration au dispositif « Génération Vélo ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
27 SEP. 2023
Mairie de Saint-Galmier

